

N° D'ORDRE : 2023-147

**MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER**  
**E X T R A I T**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de Conseillers**En exercice : 29**Présents : 22**Pouvoirs : 04**Excusé : 00**Absents : 03**Qui ont pris part**à la délibération : 26*SEANCE DU 21 DECEMBRE 2023Date de convocation : 12 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un décembre à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel - Mme DEFAUX Catherine – M. TOULOUSE Christian - Mme VIENOT Véronique - M. BLANC Romain –M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie - M. QUENET Xavier - Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice - M. FONTANA Alain - M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme SAUQUET Adeline - M. FRANCESCHINI Damien - M. DEZERAUD Philippe – M. LE PEN Jean-Ronan - M. CALMET Pierre – Mme ROCHE Mathilde.

Pouvoir : Mme DEMIERRE Colette donne pouvoir à M. VINCENT Gilles – M. VINCENT Romain donne pouvoir à M. MARIN Michel – M. CLAVE Denis donne pouvoir à M. LE PEN Jean-Ronan – Mme MONTAGNY Nolwenn donne pouvoir à M. DEZERAUD Philippe.

Excusé :Absents : Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie – Mme ASNARD Marjorie - M. SAUVAT SébastienSecrétaire de séance : M. FRANCESCHINI Damien.**17. SUPPRESSION DE POSTES – 2 EME SEMESTRE 2023**

Monsieur le maire précise qu'il convient de supprimer les postes qui ne sont plus pourvus du fait des avancements de grade, d'intégration directe en catégorie C, de mutations ou de départs à la retraite survenus au cours du second semestre 2023.

Il est également précisé que ce point a été présenté le 27/11/2023 au Comité Social Territorial.

POSTE	DATE D'EFFET	Avancement de grade	Intégration directe FPT (cat.C)	Mutation	Mise à la retraite
Adjoint technique principal de 1ère classe	au 31/12/2023				X
Agent de maîtrise principal	au 31/12/2023				X
Agent de maîtrise principal	au 20/09/2023			X	
Adjoint technique principal de 2ème classe à 90%	au 01/11/2023	X			
Adjoint administratif principal de 1ère classe	au 31/08/2023				X
Chef de service de la Police Municipale	au 01/10/2023	X			
Rédacteur Territorial	au 31/12/2023		X		
Rédacteur Principal de 1ère classe	au 22/10/2023			X	

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;

**DECIDE A L'UNANIMITE**

- D'autoriser M. le maire à procéder aux suppressions de poste susvisées.

**Signé : Le Maire,**

**Gilles VINCENT**